



Charte d'engagement réciproque

entre **Le club de l'amitié** et ses administrateurs

Tout administrateur accueilli et intégré dans l'association *Club de l'amitié de Mantes la Ville* se voit remettre la présente charte pour explication, acceptation et signature.

Elle définit le cadre des relations et des règles de fonctionnement qui doivent s'instituer entre les responsables de l'association.

Le bénévolat est un choix volontaire, il ne se pratique que dans un but désintéressé.

Engagements de l'administrateur du club de l'amitié:

En acceptant de siéger au Conseil d'Administration, l'administrateur s'engage à :

- Considérer que la personne accueillie est au centre de toute l'activité de l'Association, donc être à son service, conformément au projet associatif.
- Adhérer au projet associatif du club et se conformer à ses objectifs en respectant son organisation et son fonctionnement.
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'Association.
- Etre solidaire des décisions du Conseil d'Administration, qu'il assume et explique même si son vote personnel ne va pas dans le sens de la majorité.
- Etre, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le porte parole de la pensée de l'Association et veiller à ne pas attribuer à celle-ci ses propres opinions, lorsqu'elles sont différentes.
- Participer, sauf cas de force majeure, à la totalité des travaux du Conseil d'administration et à au moins une activité selon la disponibilité de chacun.

- Rendre compte de sa mission au Bureau de l'association et se considérer lié par le devoir de réserve et par la confidentialité des informations issues de son activité.
- Respecter le devoir de réserve des Administrateurs.
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle et de respect avec les autres acteurs de l'association.
- Se comporter avec courtoisie, dans ses propos et son attitude, avec les autres administrateurs, afin de respecter leurs fonctions et missions respectives.
- Considérer que les relations hiérarchiques entre les administrateurs ne peuvent être assurées que par le Président (e)..
- Faire remonter au président(e) et/ou au bureau tout problème ou dysfonctionnement au sein de l'association.
- Ne pas engager l'Association *club de l'amitié de Mantes la Ville*, sous quelque forme que ce soit, sans un mandat selon la décision du bureau ou du CA..
- Respecter un délai de prévenance raisonnable, dans toute la mesure du possible, si l'Administrateur souhaite interrompre sa collaboration avec l'Association.

Engagements de l'association

Tout administrateur se voit confier une mission ou une tâche précise comportant des responsabilités.

Dans ce cadre, l'association *club de l'amitié de Mantes la Ville* s'engage à :

- Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- Lui confier une activité qui convienne à ses compétences, ses motivations et sa disponibilité.
- Lui permettre de s'engager à sa mesure et selon ses choix : participation à une activité donnée sur un temps donné pouvant se prolonger ou se renforcer après une première période d'implication et de réflexion.
- L'associer à toutes les décisions de l'association entrant dans le champ de sa mission, ou en cas d'impossibilité pratique, le tenir immédiatement et complètement informé.

L'association *club de l'amitié de Mantes la Ville* conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission de l'administrateur, mais en respectant des délais de prévenances raisonnables, dans toute la mesure du possible.

Le club de l'amitié de Mantes la Ville souligne que tout manquement à cette charte entraînera après un premier avertissement, une exclusion temporaire ou définitive de l'association, décision qui sera prononcée par le Conseil d'Administration en référence aux statuts (art.3).

L'Administrateur *

Club de l'amitié de Mantes la Ville

Nom & prénom

Mantes le

*(Signature précédée de la mention manuscrite Lu et approuvé)

CLUB DE L'AMITIE, 30 rue du Colonel Moll, 78711 Mantes la Ville
Téléphone : 01 34 77 43 62- Courriel : clubdelamitiemlv@gmail.com